



RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC D'ELECTRICITE

TRANSPORT ELECTRICITE NORMANDIE – PARIS

GROUPE INGENIERIE MAINTENANCE RESEAUX

119 rue des Trois Fontanot

92024 NANTERRE Cedex

PROJET COTENTIN - MAINE

CONSTRUCTION DU POSTE ELECTRIQUE 400 000 / 90 000 VOLTS AMONT SUR LES COMMUNES DE RAIDS ET SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS

Département : Manche

NOTICE EXPLICATIVE

Nota : Des informations complémentaires communes à tous les dossiers figurent dans le mémoire descriptif principal, situé dans le dossier de demande de DUP « Construction de la ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts Cotentin – Maine ».

1. JUSTIFICATION DES TRAVAUX

Le poste électrique 400 000 / 90 000 volts amont permet de raccorder la future ligne électrique aérienne à deux circuits 400 000 volts Cotentin – Maine au réseau électrique de transport existant.

Les travaux concernent la construction de ce poste électrique.

2. REGIME ADMINISTRATIF

1. L'ouvrage projeté est incorporé au Réseau Public de Transport d'électricité concédé à RTE par la convention du 27 novembre 1958 modifiée en dernier lieu par l'avenant du 30 octobre 2008.
2. Une demande de Déclaration d'Utilité Publique pour la construction du poste électrique 400 000 / 90 000 volts amont est présentée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

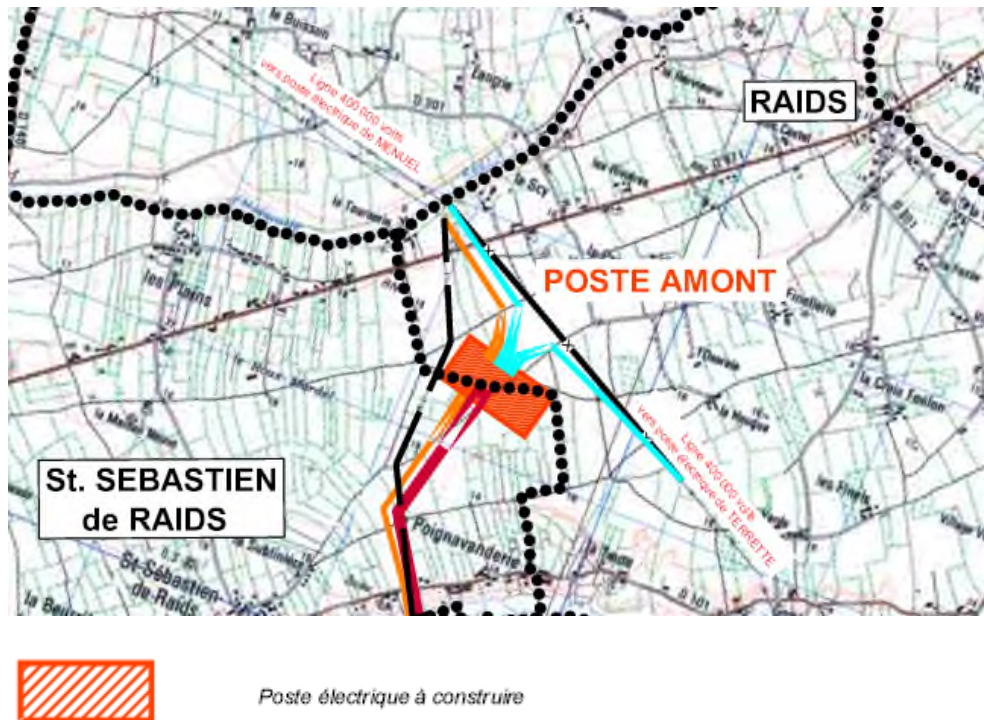
▪ SITUATION DE L'OUVRAGE

L'emplacement sur lequel va être construit le poste électrique amont se situe au plus près de l'endroit où les deux lignes à 400 000 volts existantes divergent, dans le département de la Manche, sur les communes de Raids et Saint-Sébastien-de-Raids, entre la Tournerie, le Scy et la Poignavanderie (voir plan de situation ci-après).

L'ensemble des équipements techniques du poste électrique nécessite une superficie totale d'environ 10 hectares, au sein d'une emprise foncière totale d'une quinzaine d'hectares incluant les superficies périphériques nécessaires à l'intégration paysagère de l'ouvrage.

Les terrains nécessaires à la construction du poste électrique amont se situent en zone agricole, à plus de 400 mètres des zones habitées.

Plan de situation * :



■ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le poste électrique amont est un poste aérien. L'intensité de court-circuit est de 63 000 A.

Le poste est équipé de :

- 10 cellules départ lignes 400 000 volts (équipements qui permettent le raccordement du poste aux lignes électriques à 400 000 volts) : 6 au nord du poste pour le raccordement du poste aux lignes existantes à 400 000 volts Manuel – Launay (Manuel 1, Manuel 2) et Manuel – Terrette (Manuel 3, Manuel 4, Terrette 1, Terrette 2) et 4 au sud du poste pour le raccordement à la ligne existante Manuel – Launay (Launay 1, Launay 2) et à la future ligne Cotentin – Maine (Aval 1, Aval 2).
- 2 jeux de barres 400 000 volts et contrôles de barres associés (équipements qui permettent d'aiguiller l'énergie vers les diverses cellules du poste),
- 2 cellules couplage (permettant de connecter les jeux de barres entre eux),
- 2 cellules tronçonnement (permettant d'avoir une souplesse d'exploitation du poste pour une plus grande sûreté du système électrique).

Un emplacement pour une future transformation 400 000 / 90 000 volts est également prévu dans l'enceinte du poste électrique amont. Cet emplacement correspond à une réserve pour la mise en place ultérieure de 4 cellules départ lignes 90 000 volts et 4 cellules transformateur 400 000 / 90 000 volts.

* Pour plus d'information, se reporter au plan de situation au 1/25000^{ème} (pièce n°4 du présent dossier).

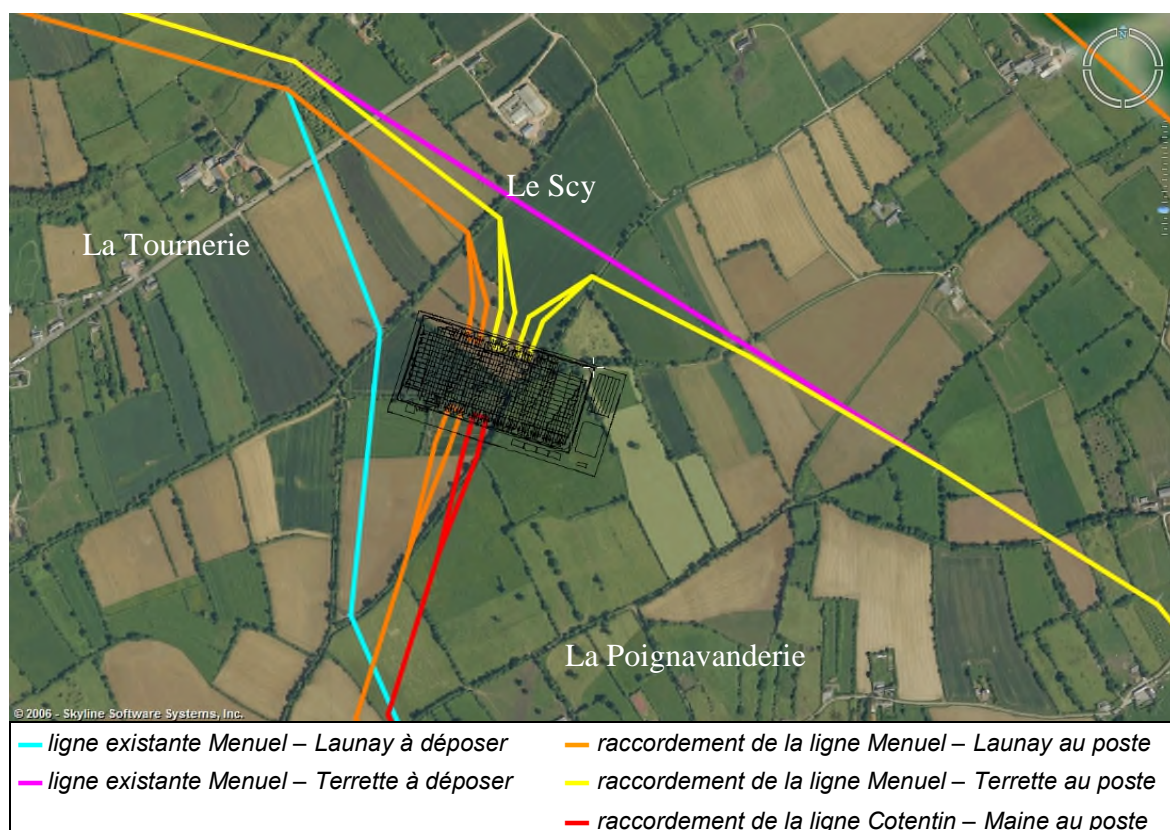
Le poste électrique comporte également :

- un bâtiment de commande ;
- des bâtiments de relaying permettant la surveillance des lignes via des équipements électroniques ;
- une clôture périphérique en palplanche équipée d'une protection périmétrique qui détecte les intrusions dans l'enceinte du poste électrique ;
- un bassin de rétention des eaux pluviales : toutes les eaux collectées sur les surfaces imperméables du poste sont récupérées dans ce bassin qui a pour fonction de décanter les eaux et de les écrêter (débit de sortie de 3l/s au maximum) avant de les rejeter dans l'Holerotte ;
- un accès à partir de la RD971 ;
- et des aménagements paysagers réalisés de manière à améliorer l'insertion environnementale du poste électrique.

Le poste électrique sera raccordé aux deux lignes à 400 000 volts à double circuit existantes Manuel – Launay et Manuel – Terrette, ainsi qu'à la future ligne Cotentin – Maine.

Les pylônes existants encadrant le site retenu pour l'implantation du poste amont, seront modifiés ou remplacés et les lignes à 400 000 volts existantes entreront directement dans le poste via des pylônes d'arrêt qui seront construits aux abords du poste.**

Implantation et raccordement du poste amont



** Les travaux connexes de raccordement du poste électrique aux lignes électriques à 400 000 volts font l'objet de la demande de déclaration d'utilité publique pour la construction de la ligne électrique aérienne à 400 000 volts Cotentin – Maine.

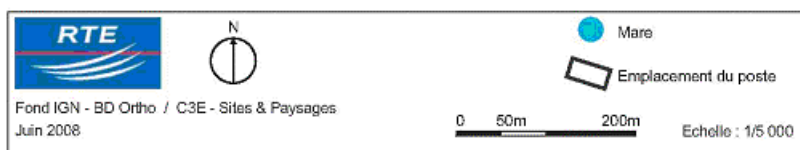
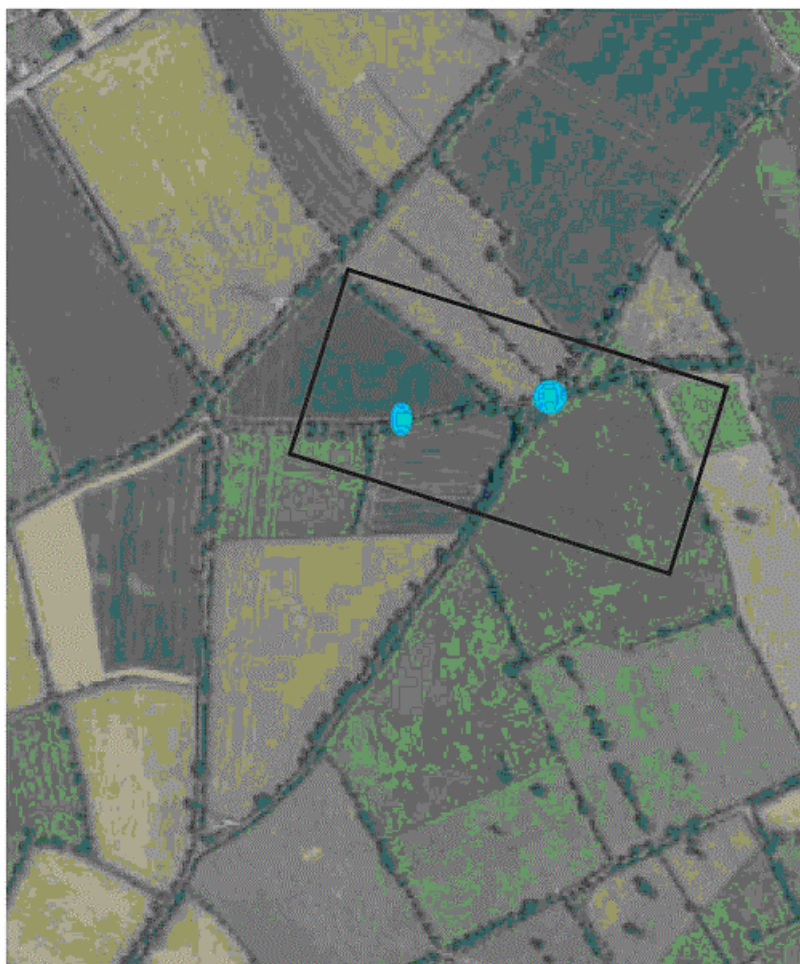
■ NATURE DES TRAVAUX

Préalablement au démarrage des travaux

Au niveau de l'emprise du poste électrique, il existe actuellement deux petites mares. Deux espèces protégées d'amphibiens sont présentes dans l'une d'elles (celle située le plus à l'ouest). Pour éviter les impacts sur ces espèces protégées, avant le démarrage des travaux de construction du poste électrique, des mares de substitution seront créées hors de l'emprise du poste, à proximité immédiate des mares actuelles.

Les mares actuelles seront ensuite comblées entre les mois de juillet et février, c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction des amphibiens.

Projet Cotentin Maine
Localisation des mares sur le site de Raids



Travaux préparatoires à la construction

Les travaux préparatoires à la construction du poste électrique consistent à aménager les voies d'accès provisoires au poste, aménager la plateforme et réaliser la clôture du poste.

- Les voies d'accès au poste électrique

Afin de ne pas gêner l'activité de la ferme pédagogique de la Tournerie pendant la période des travaux de construction du poste électrique, un accès provisoire sera réalisé pour la phase chantier, via les chemins d'exploitation et chemins ruraux situés au nord du poste, à proximité du Scy.

La voie d'accès au poste pour son exploitation sera réalisée à partir de la RD971, face à la Tournerie. Elle nécessite d'agrandir le rayon de courbure de la voie existante pour permettre le passage d'engins, notamment pour le transport d'un transformateur 400 000 / 90 000 volts. Cette voie d'accès sera réalisée à la fin des travaux de construction du poste électrique.

- Aménagement de la plateforme et mise en place de la clôture

Les travaux d'aménagement de la plateforme du poste (terrassement) et de mise en place d'une clôture périphérique ceinturant le poste seront ensuite réalisés.

La terre végétale sera retirée sur environ 30 centimètres, et stockée à proximité du poste, sur le terrain de RTE.

Par ailleurs, les itinéraires de randonnées qui empruntent les chemins d'exploitation agricole seront rétablis, entre Raids et Saint-Sébastien-de-Raids, en accord avec les attentes des acteurs locaux.

La durée des travaux préparatoires est d'environ 6 mois.

Travaux de construction du poste électrique

Les travaux de construction du poste électrique comprennent :

- les travaux de génie civil (massifs, fondations...) ;
- les travaux de création des cellules HT (mise en place des charpentes, montage des appareils HT, raccordement des câbles basse tension) ;
- les travaux de construction des bâtiments de commande, des bâtiments de relayage, la mise en place des équipements électriques et leur raccordement.

La durée de ces travaux de construction du poste électrique est d'environ 18 mois.

La durée totale du chantier (travaux préparatoires et travaux de construction du poste) est donc d'environ 24 mois.

Aménagements paysagers

Les aménagements paysagers consistent à :

- réaliser des plantations aux abords du poste électrique pour le masquer des vues depuis l'habitat (l'Oseraie, la Parmenterie) et depuis la RD 971. Ces plantations seront constituées par des bosquets positionnés autour du poste, dans les secteurs où il n'y a pas d'arrivée de lignes électriques. Les terrains concernés par ces plantations pourront être légèrement surélevés en réalisant des modelages utilisant la terre végétale stockée ;
- renforcer les haies existantes à proximité du poste de manière à optimiser leur rôle d'écran visuel, en accord avec les acteurs locaux et les propriétaires ;
- mettre en place de nouvelles haies en limite de parcelles et entre les habitations et le poste électrique, assurant ainsi un écran visuel quasi continu.

Les aménagements paysagers qui ne gênent ni les travaux de construction du poste électrique ni les travaux de raccordement des lignes électriques aériennes à 400 000 volts au poste électrique, pourront être réalisés dès le démarrage des travaux, sous réserve de l'accord des propriétaires fonciers.

4. OBSERVATIONS DE L'ARRETE TECHNIQUE

Les installations projetées seront exécutées suivant les règles de l'Art. Elles répondront aux prescriptions de l'Arrêté Interministériel fixant les « conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique » (Arrêté Technique du 17 mai 2001 modifié).